# Commune de SEVERAC D'AVEYRON

# MODIFICATION DE LA VOIRIE COMMUNALE

#### DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE



# **BORDEREAU DES PIECES**

- 1 PLAN DE SITUATION
- 2 NOTICE EXPLICATIVE
- 3 CLASSEMENTS ET DECLASSEMENTS ENVISAGES
  - A Rue du Mur
  - B Chemin rural de Signe Longue
  - C Prévinquières

Janvier 2022

#### 2 - NOTICE EXPLICATIVE

La présente enquête publique a pour objet de procéder au classement et au déclassement de diverses parcelles sur le territoire de la commune de Sévérac d'Aveyron.

Il est en effet de bonne gestion communale de procéder à la mise à jour cadastrale et foncière des transformations opérées aux abords du domaine communal, de manière à faire concorder le statut juridique de certaines parcelles avec leur usage effectif, parfois très ancien.

Dans le cadre de cette enquête, la commune de Sévérac d'Aveyron a regroupé plusieurs classements ou déclassements situés en divers points de la commune. Chaque opération fait l'objet d'un commentaire et un extrait du plan cadastral précise les parties cédées par la commune (déclassement) ou les parties cédées par des propriétaires privés (classement).

Dans certains cas, il s'agit du passage du domaine privé au domaine public de la commune ou inversement. Dans d'autres cas, il y a cession ou acquisition par la commune.

Les emprises et les surfaces figurant dans le présent dossier ne sont qu'indicatives. Les contenances et les limites ne seront définitives qu'après établissement des documents d'arpentage par un géomètre agréé par le service du cadastre, étant précisé que les frais d'établissement de ces documents, et des actes notariés, seront supportés par les acquéreurs.

### 3 - CLASSEMENTS ET DECLASSEMENTS ENVISAGES

(Commentaires et plans parcellaires)

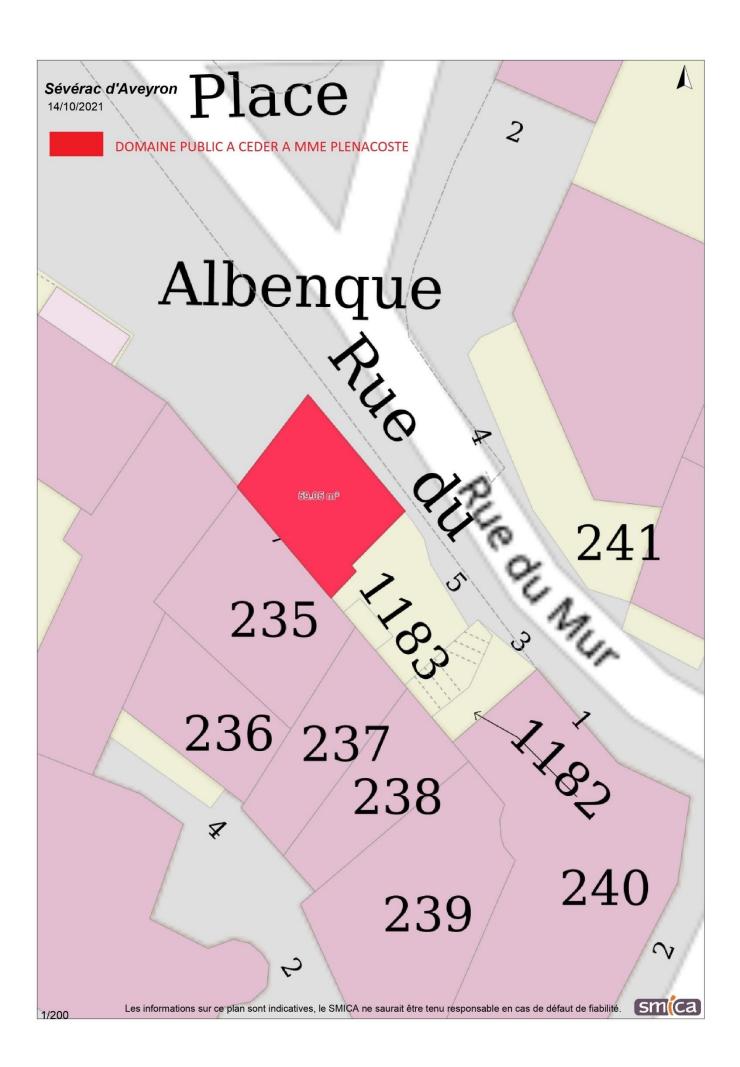
# A- RUE DU MUR

Mme PLENACOSTE désire acheter une partie de la voie communale qui borde sa propriété telle que figurée en vert sur l'extrait de plan cadastral ci-joint.



Cette partie de voie d'une surface d'environ 59 m² n'étant utilisée que par elle seule, pourrait lui être cédée après déclassement et délibération du Conseil Municipal à un prix de 7 € / m² (selon l'estimation des services des domaines).

Les frais d'établissement du document d'arpentage et de rédaction de l'acte notarié seront à la charge de Mme PLENACOSTE.



# **B – CHEMIN RURAL DE SIGNE LONGUE**

La commune souhaite aménager les terrains communaux situés de part et d'autre de l'ancien chemin rural qui relie la rue de Signe Longue à la rue de la Petite Côte. Il est notamment prévu la construction d'une médiathèque à l'Ouest et d'un boulodrome couvert à l'Est.



La section Sud du chemin est fermée sur environ 95ml est fermée. Elle a été remblayée lors de la réalisation des plateformes du boulodrome.



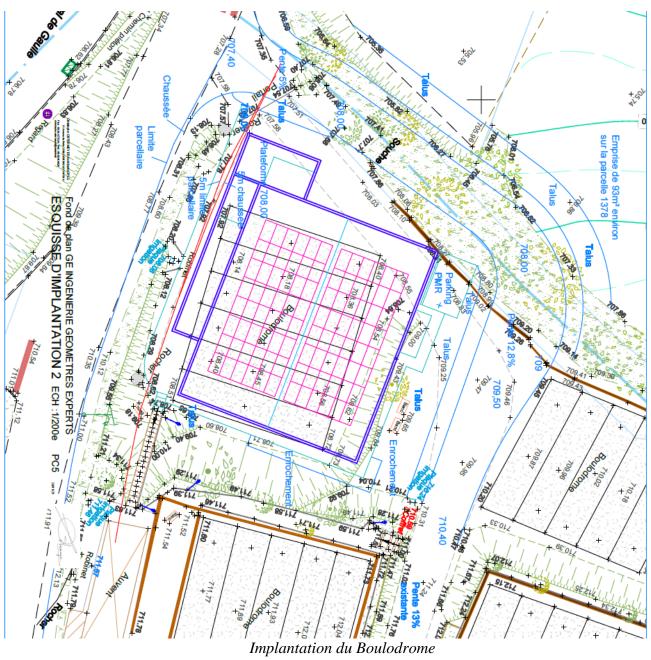
Section sud du chemin (talus broussailleux)

La partie Nord est entretenue par les services techniques municipaux, mais elle ne débouche pas sur le domaine public et n'est donc pas fréquentée par les promeneurs et les piétons.



Section Nord du chemin

Le déclassement de cette emprise est indispensable pour l'implantation du boulodrome couvert. En effet les règles d'urbanismes sur ce secteur imposent une implantation de toute construction à 5 mètres minimum des voies et emprises publiques. Cette opération permettra de créer une seule unité foncière et de s'affranchir de la règle d'implantation par rapport aux emprises publiques du PLU.





Implantation de la Médiathèque

# **C – PREVINQUIERES**

Une partie de l'emprise du chemin rural dit du Verdalais à Prévinquières d'une surface d'environ 1000 m², telle que figurée en bleu sur le plan cadastral ci-dessous, est fermé et impropre à toute circulation. Une partie a même été remblayée lors de l'extension des installations agricoles de M. et Mme CALMELS.





Par ailleurs une partie du chemin de l'Espagne en vert sur le plan ci-dessous d'une surface d'environ 1000 m² a été réalisé il y a fort longtemps par la commune sur

les parcelles de M. et Mme CALMELS.



Cette opération nous permettrait de régulariser cette situation de fait ancienne.

Les frais d'établissement du document d'arpentage et de rédaction de l'acte notarié seront partagés.

